

Rutebeuf chantre de la croisade ? *la Disputaison du croisé et du décroisé*

Laurence Harf-Lancner

Sorbonne nouvelle - Paris III



Synergies Inde n° 2 - 2007 pp. 19-28

Résumé : *En 1267, trois ans avant la mort de saint Louis à Tunis, au moment où l'idéal de la croisade est fortement controversé, Rutebeuf se fait l'avocat d'une cause perdue. La Disputaison du croisé et du décroisé illustre parfaitement le conflit qu'incarnent le croisé et le décroisé entre deux systèmes de valeurs: les valeurs spirituelles et les valeurs terrestres. Le poète, chantre de la croisade, soutient le point de vue du croisé, mais les arguments du décroisé pèsent lourd devant ceux de son adversaire. Le décroisé critique la guerre, chante les bienfaits de la paix. Et sa plaidoirie n'est pas isolée. D'autres voix se font entendre à la fin du XIIIe siècle, telle celle de Joinville qui, ayant participé à la septième croisade, refusera de suivre à nouveau le roi lors de la huitième croisade. Bien qu'à la fin du débat, le décroisé finisse par se rallier aux vues de son adversaire, le poème porte les marques d'un idéal pacifiste qu'on ne s'attend guère à trouver au coeur d'un Moyen Age guerrier.*

Mots clés : *croisé, décroisé, spirituel, terrestre, croisade, pacifiste*

Abstract : *In 1267, three years before the death of Saint Louis at Tunis, at a time when the ideal of the Crusade was a subject of controversy, Rutebeuf is advocating a lost cause. La Disputaison du croisé et du décroisé perfectly illustrates the conflict of the spiritual and material values the two parties represent. The poet who believes in the Crusade pleads for the "croisé" while the arguments of the "décroisé" weigh heavily against his adversary. The "décroisé" criticizes the war, sings the praises of peace. His is not a lone voice. Other voices in the XIIIth century, like Joinville, who having fought the seventh Crusade refuses to follow the king to the eighth one. Although at the end of the debate the "décroisé" comes around to the point of view of his adversary, the poem does hold a torch to the pacifist ideal that is surprising for the war torn Medieval times.*

Key Words : *croisé, décroisé, spiritual, earthly, Crusade, pacifist*

Croisade ou *djihad*, la guerre sainte a ponctué les rapports entre l'orient et l'occident de la fin du XIe siècle (la première croisade se clôt en 1099 avec la prise de Jérusalem et la naissance du royaume franc de Jérusalem) à la fin du XIIIe siècle (en 1291, la prise de Saint Jean d'Acre marque la fin de ce royaume)¹. Aux XIVe et XVe siècles, on ne peut plus parler de croisade au sens propre, c'est à dire «un pèlerinage militaire décidé par le pape qui accorde à ses participants des privilèges spirituels

et temporels et leur fixe pour but la délivrance du tombeau du Christ à Jérusalem»² mais de guerres défensives destinées à protéger la chrétienté européenne contre les menaces des Turcs, jusqu'à la prise de Constantinople en 1453.

Dès le début du XIIe siècle, saint Bernard avait entrepris de mettre la chevalerie au service de Dieu et de la croisade, de faire des chevaliers des guerriers au service du Christ : il rédige lui-même les statuts de l'ordre du Temple. L'idéologie de la croisade résonne dans la littérature des XIIe et XIIIe siècles, en particulier dans les chansons de croisade, qui exhortent les chevaliers à prendre la croix³.

Mais peu à peu au cours du XIIIe siècle, parallèlement à l'effritement des conquêtes et des espérances, se font entendre des voix discordantes qui témoignent du développement de valeurs différentes. On continue à chanter la gloire du croisé qui abandonne femme, enfants, château pour le service de Dieu. Mais on voit aussi surgir une nouvelle figure, celle du «décroisé», qui revendique le droit de rester chez lui et de faire son salut autrement qu'en allant massacrer les Sarrasins.

Le terme apparaît dès 1221, dans un poème où Huon de Saint-Quentin accuse Rome de laisser les croisés se «descroiser» contre de l'argent :

«Rome, on set bien a escient
Que tu descroises por argent
Ciex qui por Deu erent croisé»⁴.

Un poème de Rutebeuf, *La Disputaison du croisé et du décroisé*, illustre admirablement ce conflit de valeurs : poème paradoxal car si Rutebeuf, chantre de la croisade, soutient le point de vue du croisé, les arguments du décroisé pèsent lourd devant ceux de son adversaire⁵. Le décroisé critique la guerre, chante les bienfaits de la paix. Et sa plaidoirie n'est pas isolée. D'autres voix se font entendre à la fin du XIIIe siècle, traces d'un idéal pacifiste qu'on ne s'attend guère à trouver au coeur d'un Moyen Age guerrier.

Rutebeuf est un polémiste qui a pris parti dans les grands débats de son temps. Dans la querelle qui opposait les moines mendiants et les maîtres séculiers pour le contrôle de l'université, il a attaqué avec virulence les ordres mendiants. Il a prêché avec passion la croisade qui, en cette seconde moitié du XIIIe siècle, brillait de ses derniers feux. Et dans le débat sur l'université comme dans celui sur la croisade, il s'est fait l'avocat de causes perdues. Les maîtres de l'université ne pouvaient pas s'opposer à la puissance grandissante des Franciscains et des Dominicains, soutenus par le roi. L'idéal de la croisade, défendu jusqu'à la mort par saint Louis, devait s'éteindre à la fin du XIIIe siècle, malgré quelques tentatives pour le ranimer au XIVe et au XVe siècles.

Rutebeuf a consacré douze poèmes à la croisade, entre 1255 et 1277. Il a connu les deux croisades de saint Louis, dont l'une (la septième) se clôt sur la défaite de la Mansourah en 1250 et l'autre (la huitième) sur la mort du roi à Tunis en 1270. Ces désastres ne semblent pourtant nullement affaiblir le zèle avec lequel il participe à la prédication de la croisade, défendant un idéal qui ressurgit, à la même période, dans les poèmes de croisade ou dans les chansons de geste du cycle de la croisade⁶. On a aussi rapproché ses poèmes de croisade du *De praedicatione crucis* de Humbert de Romans (1266-1268).⁷

La croisade, c'est avant tout la délivrance de Jérusalem, la terre où le Christ « fut et mors et vis »⁸. Les croisés doivent à Dieu un service qui se calque sur le modèle féodal : vassaux du Christ, ils doivent aider leur suzerain, banni de son domaine, à recouvrer la Terre Sainte, attaquée par les Sarrasins. Les bons vassaux recevront pour salaire le Paradis : « Il avra Paradix ce il l'a conquestei »⁹. C'est qu'à la Jérusalem terrestre se superpose la Jérusalem céleste, le lieu de la résurrection finale. Mais pour mériter le Paradis, il faut se purifier de ses péchés, renoncer aux richesses et aux valeurs mondaines, à l'exemple du roi lui-même.

Vasseur qui estes a l'osteï,
Et vos, li bacheleir errant,
N'aiez pas tant le siecle amei,
Ne soiez pas si nonsachant
Que vos perdeiz la grant clarteï
Des cielz, qui est sans oscurteï.
Or varra hon vostre bonteï :
Preneiz la croix, Diex vos atant !¹⁰

Un tel idéal implique une justification de la guerre dans toute sa violence : « Ce monde n'est pas un monde, mais un champ de bataille ! »¹¹. Cette vision manichéenne des rapports entre chrétiens et païens rappelle celle de la *Chanson de Roland*, que Rutebeuf évoque d'ailleurs à plusieurs reprises avec nostalgie : « Païen unt tort e chrestien unt dreit »¹².

Le poète est cependant bien conscient de l'affaiblissement de l'idéal qu'il défend. La plupart de ses poèmes de croisade sont des plaintes, dans lesquelles il pleure la disparition des Roland et des Olivier, ou des héros de la première croisade comme Godefroy de Bouillon¹³. Il attaque également les « décroisés », ces chevaliers qui, sous l'empire du vin, se voient déjà renouveler les exploits d'Ogier le Danois, mais qui, dégrisés, sont beaucoup moins enthousiastes pour prendre la croix.

Quant la teste est bien avinee,
Au feu, deleiz la cheminee,
Si vos croiziez sens sermoneir;
Donc verriez granz coulz doneir
Seur le sozdant et seur sa gent;
Forment les aleiz damagent.
Quant vos vos leveiz au matin
S'aveiz changié votre latin,
Que gari sunt tuit li blecié
Et li abatu redrecié.
Li un vont au lievres chacier,
Et li autre vont porchacier
S'il panront un mallart ou deux,
Car de combatre n'est pas jeux¹⁴.

Cette violente condamnation des décroisés offre la meilleure preuve que leurs idées commençaient à se répandre. Les chansons de croisade en offrent un écho :

Mais tel i a, quant voit son bel estage
Et sa maison bien pleine et bien garnie,
Qui ne cuide soit autre paradis¹⁵.

Dans la *Disputaison du croisé et du décroisé*, le narrateur prétend avoir surpris le débat de deux chevaliers dont l'un vient de prendre la croix alors que l'autre refuse de la prendre. Le poème a vraisemblablement été composé en 1267. Louis IX avait annoncé à ses barons sa décision de reprendre la croix le 24 mars 1267; il devait s'embarquer pour Tunis le 1er juillet 1270. Le poème de Rutebeuf est donc au coeur de l'effort de prédication de la huitième croisade. Il appartient au genre du débat, qui, à la manière des prédicateurs, présente les arguments des deux thèses opposées sous la forme d'un dialogue très vif, pour mieux réfuter finalement les arguments de la thèse adverse¹⁶. La règle du jeu veut donc que l'un des deux points de vue l'emporte. Le décroisé finira par se rallier aux vues du croisé. Cette capitulation soudaine est constante dans les débats. Ainsi dans le *Débat d'un Juif et d'un Chrétien* composé vers la même période, le Juif, après avoir brillamment défendu sa religion contre le chrétien, finit par la renier et par se convertir au christianisme¹⁷. Mais dans la *Disputaison*, jusqu'à la fin, le poète maintient la balance égale entre les deux thèses et les arguments du décroisé ne manquent pas de poids : ils font entendre la voix d'une bonne partie de la chevalerie, qui refusait, après tant d'échecs, de s'engager plus longtemps dans une aventure désastreuse. On voit ici s'affronter deux systèmes de valeurs : les valeurs spirituelles contre les valeurs terrestres. Déjà la *Queste del saint Graal*, vers 1220, opposait la «chevalerie céleste» (représentée par Galaad, Bohort et Perceval), seule digne d'accéder aux mystères du Graal, à la chevalerie terrienne, trop attachée aux valeurs mondaines et vouée à l'échec¹⁸. Mais l'éclatante supériorité de la chevalerie céleste était hautement proclamée et les représentants de la chevalerie terrienne, Lancelot et Gauvain, reconnaissaient eux-mêmes leur indignité. Dans le poème de Rutebeuf, les arguments du décroisé répondent terme à terme à ceux du croisé. La forme utilisée est celle de la strophe de huit octosyllabes à rimes croisées (abababab), que l'on retrouve dans quatre autres pièces et qui convient admirablement au débat :

- *La Discorde de l'Université et des Jacobins*,
- *De Monseigneur Anseau de l'Isle*,
- *De Brichemer*,
- *La Disputaison de Charlot et du barbier*.

Cette dernière pièce est d'ailleurs une autre disputaison, traitée cette fois sur le mode comique.

Les trente strophes de huit octosyllabes sont équitablement réparties : après cinq strophes d'introduction, les deux thèses s'affrontent en entrelaçant leurs arguments, disposant chacune successivement d'un couple de strophes. Seul le dénouement rompt ce bel équilibre. Le dernier argument du croisé s'étend sur trois strophes, provoquant la reddition du décroisé qui, dans les deux strophes finales, se rallie à son compagnon pour chanter la gloire de Dieu et de la croisade¹⁹.

Le croisé, énumérant les arguments traditionnels des prédicateurs, commence par évoquer la première récompense qui attend, en ce monde même, les bons serviteurs de Dieu (strophes 6-7) : la gloire qui s'attache à la plus haute prouesse chevaleresque. Mais à cette promesse le décroisé oppose la ruine qui guette les siens s'il abandonne ainsi ses biens.

Vos me sermoneiz que le mien
Doingne au coc et puis si m'en vole :
Mes enfans garderont li chien,
Qui demorront en la pailliole.
Hon dit : «Ce que tu tiens, si tien !
Ci at boen mot de bone escole²⁰.

La gloire chevaleresque est ainsi reléguée au second plan, après le souci de conserver ses biens, justifié par un proverbe : «Qui tient, si tiegne»²¹. Pour prendre la croix, il faut en outre réaliser de l'argent et donc vendre ses terres à bas prix:

Cuidiez vos or que la croix preingne
Et que je m'en voize outre meir
Et que les cent soudees deingne
Por quarante sols reclameir ?
Je ne cuist pas que Deux enseingne
Que hom le doie ainsi semeir :
Qui ainsi senme, pou i veigne,
Car hom le devoit asomeir²²!

Le décroisé récuse cette vertu chrétienne qu'est le mépris des biens de ce monde, glorifié dans tous les sermons sur la croisade, ainsi que dans la *Complainte du comte de Poitiers* de Rutebeuf : «De legier laisse peire et meire/
Et fame et enfans et sa terre/Et met por Dieu le cors en guerre» (vv. 18-20).

Le dialogue de sourds se poursuit (strophes 10-11) avec un nouvel argument du croisé : la véritable récompense qui attend le bon chrétien, c'est un siège au Paradis, aux côtés de Dieu: «Il n'est pas difficile de gagner maintenant le Paradis, Dieu en soit loué !»²³. Mais imperturbable, le décroisé réplique (strophes 12-13) qu'on peut faire son salut sans quitter son pays et que seuls les fous partent en pèlerinage à Rome, à Saint Jacques de Compostelle, ou pire encore, en Terre Sainte.

Je voi merveilles d'une gent
Qui asseiz sueffrent poinne dure
En amasseir un pou d'argent,
Puis vont a Roume ou en Esture,
Ou vont cerchant bone aventure
Qu'il n'ont baesse ne sergent.

Hom puet moult bien en cest paÿx
Gaaignier Dieu sans grant damage;
Vos ireiz outre meir laÿs
Qu'a folie aveiz fait homage.
Je di que cil est foux naÿx
Qui se met en autrui servage,
Quant Dieu puet gaaignier saÿx
Et vivre de son heritage.²⁴.

On relève dans ces vers le vocabulaire de la folie (*folie, foux naÿx*) et l'opposition entre *lays* (là-bas) et *says* (ici), opposition horizontale entre l'orient et l'occident qui se substitue à l'opposition verticale qu'établit le croisé entre le ciel promis aux martyrs et le monde d'ici-bas.

La croisade devient en outre, comme chez tous les prédicateurs, le pèlerinage suprême. Le vocabulaire employé est d'ailleurs celui du pèlerinage. Si l'on parle souvent de «se croiser» ou de «prendre la croix», le terme même de «croisade» n'apparaît pas au XIII^e siècle. On évoque la «voie» (le voyage) et le «pèlerinage». Mais si le décroisé rapproche pèlerinage et croisade, c'est pour les englober dans la même réprobation. Les voyages ne forment pas toujours la jeunesse et bien des pèlerins reviennent pires qu'à leur départ²⁵. Cette critique semble déjà annoncer la féroce diatribe de Rabelais dans son *Gargantua*, en 1534, quand Grandgousier fustige ceux qui lancent de malheureux pèlerins sur les routes, où ils ne trouveront que malheurs de toutes sortes²⁶. De cette diatribe, le croisé ne retient que l'affirmation qu'on peut gagner son salut sans peine. Il rétorque donc que seules les souffrances endurées pour Dieu permettent de gagner le Paradis, à l'exemple des saints qui endurèrent le martyre (str 14-15). Mais le décroisé lui conseille de s'adresser «à ces princes de l'Eglise, à ces grands doyens et à ces prélats qui bénéficient à la fois des joies célestes et des plaisirs de la terre»²⁷. Et curieusement, l'avocat du diable retrouve ici les critiques de Rutebeuf prédicateur de la croisade, quand il s'en prend à ceux qui prônent la pauvreté et le sacrifice en se gardant bien de donner l'exemple²⁸.

Le croisé a beau, dans les deux strophes suivantes (18-19), vanter l'exemple du roi, son adversaire, cessant de répondre à ses arguments par des critiques de l'idéal de la croisade, prend à son tour l'offensive et se met à défendre un idéal en tous points opposé.

Je vuel entre mes voisins estre
Et moi deduire et solacier;
Vos ireiz outre la meir peistre,
Qui poeiz grant fais embracier.
Dites le soudant vostre meistre
Que je pris pou son menacier :
S'il vient desa, mal me vit neistre,
Mais lai ne l'irai pas chacier.

Je ne faz nul tort a nul home,
Nuns hom ne fait de moi clamour;
Je couche tost si dor grant soume
Et tieng mes voisins a amour;
Si croi, par saint Pierre de Roume,
Qu'il me vaut miex que je demour
Que de l'autrui porter grant soume
Dont je seroie en grant cremour²⁹.

Deux valeurs nouvelles apparaissent ici : le goût de la vie et un certain pacifisme. Il vaut mieux rester chez soi à profiter des plaisirs de la vie plutôt qu'aller attaquer le sultan chez lui. Cet argument perdra bientôt de sa force car à partir du XIV^e siècle, le sultan ne se contentera plus de rester chez lui et les croisades deviendront bel et bien des guerres défensives contre l'invasion turque. La morale hédoniste et pacifiste du décroisé (*deduire et solacier*) s'oppose à la fois à la morale chrétienne et à la morale chevaleresque, fondées l'une sur le mépris des valeurs mondaines, l'autre sur la supériorité des valeurs guerrières.

Morale chrétienne et morale chevaleresque se rejoignent d'ailleurs dans l'idéal de la croisade, qui met la prouesse chevaleresque au service de Dieu. En rejetant cet idéal, le décroisé fait passer ce monde avant l'autre, le corps avant l'âme; et le croisé ne s'y trompe pas, qui accorde autant de valeur à la vie humaine qu'à «des oeufs cassés» et l'engage à penser à sa mort plutôt qu'à sa vie (strophes 22-23). Mais le décroisé continue à opposer aux valeurs spirituelles les valeurs terrestres.

Se Diex est nule part el monde,
Il est en France, c'est sens doute :
Ne cuidiez pas qu'il se reponde
Entre gent qui ne l'ainment goute.
J'aing mieux fontainne qui soronde
Que cele qu'en estei s'esgoute,
Et vostre meir est si parfonde
Qu'il est bien droiz que la redoute³⁰.

Pourquoi vouloir limiter le domaine de Dieu à la Terre Sainte ? Dieu est en France autant qu'en Palestine, ce désert pour lequel il faut risquer la mort la plus redoutable en traversant la mer (strophe 25).

Il s'agit bien d'un débat entre le corps et l'âme, et le croisé menace son adversaire des peines de l'Enfer s'il s'obstine dans son erreur (strophes 26, 27, 28) :

A moi ne chaut, coument qu'il aille,
Mais que li cors puist sauver l'ame,
Ne de prison ne de bataille,
Ne de laisser enfans ne fame³¹.

Outre l'opposition entre *cors* et *ame* au vers 222, Rutebeuf joue de l'*annominatio* autour de la mort pour souligner la menace du Jugement dernier :

Tu ne redoutes pas la mort,
Si seiz que morir te couvient,
Et tu diz que la mers t'amort !³²

Ce dernier argument emporte la décision : après un revirement complet, le décroisé décide d'enthousiasme de prendre la croix (str 29-30) :

Biaux sire chiers, que que dit aie,
Vos m'avez vaincu et matei;
A vos m'acort, a vos m'apaie (...).
La croix preing sans nule delaie³³.

Ce dénouement ne saurait surprendre. Il est de règle dans ce genre de débat, qui relève de la littérature de prédication. Le texte n'en est que plus étonnant. Car la thèse du décroisé est si bien étayée, si riche d'arguments qu'elle ne peut que se faire l'écho d'un véritable courant de pensée qui, au cours du XIII^e siècle, fait pendant à l'idéologie de la croisade. De l'existence de ce courant les preuves ne manquent pas. On connaît un décroisé illustre, en la personne de l'un des proches de saint Louis, le sénéchal de Champagne, Jean, sire de Joinville.

Le vieux Joinville a plus de quatre-vingts ans quand il rédige, entre 1305 et 1309, sa *Vie de saint Louis*, qu'il dédiera en 1309 à Louis X le Hutin³⁴. Louis IX,

mort en 1270, a été canonisé en 1297. Joinville écrit donc avant tout la vie d'un saint. Mais il a partagé la vie de ce saint; il l'a accompagné lors de la septième croisade; il a refusé de le suivre lors de la huitième croisade. Et il éprouve le besoin de se justifier de cette défection dans des pages qui se font l'écho de la *Disputaison du croisé et du décroisé*.

Lors de la première croisade de saint Louis, Joinville, comme bien des barons, a suivi l'exemple et a pris la croix en 1248. Mais en quittant sa famille et sa terre, il prend soin de ne pas regarder son château, « pour ce que le cuer ne me attendrisist du biau chastel que je lessoie et de mes .II. enfans³⁵. Bien plus, le vieux chevalier qui rassemble ses souvenirs n'hésite pas à juger sévèrement le jeune Joinville de 1248 qui, sans réfléchir, risquait sa vie sur la mer. Il retrouve là l'une des grandes peurs des hommes du Moyen Age, que le décroisé de Rutebeuf mentionnait déjà parmi ses objections à la croisade :

Et ces choses vous moustré-je que cil est bien fol hardi, qui se ose mettre en tel peril a tout autrui chatel ou en pechié mortel, car l'on se dort le soir la ou on ne scet se l'en se trouverra ou fons de la mer au matin³⁶.

Après la prise de Damiette, en 1249, il est fait prisonnier avec le roi à la Mansourah en 1250, libéré avec lui, et ne le quitte pas durant le séjour de saint Louis en Terre Sainte. Il figure même parmi les conseillers du roi qui, après le versement de la rançon, l'ont engagé à demeurer en Terre Sainte pour fortifier le royaume de Jérusalem. Il se fait alors traiter de «poulain» par les chevaliers qui veulent rentrer en France, et qui lui reprochent ainsi d'avoir pris le parti des «poulains», c'est à dire des Francs nés dans le royaume de Jérusalem. Et Joinville de rétorquer qu'il préfère être un poulain plutôt qu'un «roncin recreü», c'est à dire un mauvais cheval indigne³⁷. Ainsi intervient le thème de la «recréantise», la trahison de l'idéal chevaleresque. Pour le jeune Joinville de 1250 (il est alors âgé d'environ vingt-six ans), c'est trahir la chevalerie qu'abandonner la Terre Sainte et tous les prisonniers faits par le sultan à la bataille de la Mansourah. Il incarne alors le parti des croisés contre les «décroisés» qui veulent regagner leurs foyers.

En 1267, saint Louis annonce son intention de reprendre la croix. Mais la décision du roi ne suscite pas que l'enthousiasme. Une opposition se fait jour, dont Joinville se fait le *porte-parole* : «Se nous ne nous croisons », dit l'un des chevaliers présents à l'assemblée du 24 mars 1267, «nous perdrons le roy ; et se nous nous croisons, nous perdrons Dieu, que nous ne nous croiserons pas pour li, mais pour paour du roy»³⁸. Joinville lui-même refusera de se croiser. Quarante ans plus tard, il s'en justifie en ces termes :

A ce respondi je que tandis comme je avoie esté ou servise Dieu et le roy outremer, et puis que je en reving, les serjans au roy de France et le roy de Navarre m'avoient destruite ma gent et apovroiez, si que il ne seroit jamés heure que moy et eulz n'en vausissent piz. Et leur disoie ainsi, que se je en vouloie ouvrer au gré Dieu, que je demourroie ci pour mon peuple aidier et deffendre. Car se je metoie mon cor en l'aventure du pelerinage de la croiz, la ou je veoye tout cler que ce seroit au mal et au doumage de ma gent, j'en courrouceroye Dieu qui mist son cors a mort pour son peuple sauver.

Je entendi que touz ceulz firent peché mortel qui li loerent l'alee, pour ce que ou point que il estoit en France, tout le royaume estoit en bone pez en li meismes et a touz ses voisins, ne onques puis que il en parti, l'estat du royaume ne fist que empirer³⁹.

Joinville retrouve l'un des principaux arguments du décroisé de Rutebeuf : s'il quitte ses terres, ce sera au détriment des siens, qui perdront leur soutien et dont la faiblesse suscitera des convoitises. Il va même plus loin dans la critique de la croisade en mettant au service de l'idéal du décroisé la valeur qui sous-tend l'idéal du croisé : le sacrifice de l'individu au bien commun. Cette fois, c'est en prenant la croix que le chevalier se montrerait égoïste, c'est en restant auprès des siens qu'il suit l'exemple du Christ, qui a donné sa vie pour son peuple. C'est condamner le choix du roi qui, lui, a abandonné son peuple.

L'idéal qu'incarne saint Louis dépérit en cette seconde moitié du XIIIe siècle, alors que se dessine un idéal nouveau : celui du bonheur terrestre, qui s'épanouit dans le *Roman de la Rose* de Jean de Meun vers 1270. Selon la formule de Georges Duby, «A l'aube du Trecento, le mouvement de croissance qui dégagait insensiblement la pensée d'Europe de l'emprise des prêtres détournait désormais les hommes d'Occident de la surnature. Il les menait vers d'autres routes et vers d'autres conquêtes»⁴⁰. Rutebeuf demeure, dans tous les registres de son œuvre, le défenseur des valeurs anciennes mais il donne tant de force à la thèse du décroisé, dont le discours fait écho à bien des pièces satiriques du poète lui-même, que ce débat constitue le texte le plus ambigu de l'ensemble de son oeuvre.

Notes

¹ Voir Jean Richard, *Histoire des croisades*, Paris, Fayard 1996.

² C. Morrisson, *Les Croisades*, Paris, PUF, 1969 (Que sais-je ?), p. 5.

³ *Les Chansons de croisade*, éd. J. Bédier et P. Aubry Paris, Champion, 1909, rééd. Genève, Slatkine, 1974.

⁴ Huon de Saint-Quentin, « Complainte de Jérusalem contre Rome », citée par J. Bédier dans *Les Chansons de croisade*, p. 147. Voir aussi *ibid.*, p. 148, « Jerusalem se plaint et li païs », attribuée au même Huon de Saint-Quentin, vv. 5-8 : «Le descroisier fessissent moult envis».

⁵ Rutebeuf, *Oeuvres complètes*, éd bilingue de M. Zink, Paris, Le Livre de Poche, 2001 (reproduction de l'édition Bordas de 1989), pp. 895 ss.

⁶ Voir l'article « Littérature des croisades » dans le *Dictionnaire des Lettres françaises*, Le Moyen Age, Paris, Le Livre de poche, 1992, pp. 358-363. Sur Rutebeuf et la croisade, voir Rutebeuf, *Poèmes de l'infortune et poèmes de la croisade*, traduction et études de J. Dufournet, Paris, Champion, 1979 ; P. Rousset, «Rutebeuf poète de la croisade», *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, 1966, pp. 103-111.

⁷ N. Freeman Regalado, *Poetic patterns in Rutebeuf, a study in non courtly poetic modes of the XIIIth century*, New Haven New York, 1970, p. 43.

⁸ Rutebeuf, *Complainte d'outremer*, v. 31.

⁹ Rutebeuf, *La Voie de Tunis*, v. 104.

¹⁰ Rutebeuf, *La Chanson de Pouille*, vv. 49-56.

¹¹ Rutebeuf, *Le Dit de Pouille*, v. 29

¹² *La Chanson de Roland*, éd. J. Dufournet, Paris, GF-Flammarion, v. 1015.

¹³ *Le Dit de Pouille*, v. 24; *L'Etat du monde*, v. 149; *La Complainte d'outremer*, v. 58, 151.

¹⁴ Rutebeuf, *Nouvelle Complainte d'Outremer*, vv. 251-264.

¹⁵ « Bernarz, di moi Fouquet, qu'on tient a sage », in *Chansons de croisade*, *op. cit.*, p. 162, vv. 11-13.

¹⁶ Sur le débat, voir *Le jugement par esbatement : (d)énonciations dans les textes poétiques*, Camaren, 1, 2006, Université de Bretagne occidentale, en particulier l'article de B. Périgot, « Controverse, invective et vérité chez Rutebeuf », pp. 19-35.

¹⁷ *Histoire Littéraire de la France*, XXIII, 1856, pp. 216-234.

¹⁸ *La Queste del saint Graal*, éd. bilingue F. Bogdanow, Paris, Le Livre de poche, Lettres gothiques, 2006.

¹⁹ La thèse du croisé s'étend sur les strophes 6-7, 10-11, 14-15, 18-19, 22-23, 26-27-28; celle du décroisé sur les strophes 8-9, 12-13, 16-17, 20-21, 24-25, 29-30.

²⁰ *Disputaison*, vv. 59-64.

- ²¹ J. Morawski, *Proverbes français antérieurs au XVe siècle*, Paris, Champion, 1925, n° 2161.
- ²² *Disputaison*, vv 65-72.
- ²³ *Disputaison*, vv. 81-82.
- ²⁴ *Ibid.*, vv. 90-104.
- ²⁵ Voir *ibid.*, vv. 185-192; *Le Roman de Renart*, éd et trad J. Dufournet et A. Méline, Paris, GF-Flammarion, 1985, Branche I, v. 1407 : «Qui bon i vont, mal en revenent»; J. Morawski, *op. cit.*, proverbe 513 : «De lonc pelerinage, de grant enfermeté voit on pou de gent amender».
- ²⁶ *Gargantua*, éd. M.A.Screch, Genève, Droz, 1970, 43, pp. 253-255.
- ²⁷ *Disputaison*, vv. 123-126.
- ²⁸ Voir, parmi bien d'autres exemples, *La Complainte d'outremer*, vv. 109-113.
- ²⁹ *Disputaison*, vv. 153-168.
- ³⁰ *Disputaison*, vv. 153-168.
- ³¹ *Ibid.*, vv. 221-224.
- ³² *Ibid.*, vv.201-203.
- ³³ *Ibid.*, vv. 225-229.
- ³⁴ Joinville, *Vie de saint Louis*, éd. bilingue de J. Monfrin, Paris, Classiques Garnier, 1995.
- ³⁵ *Vie de saint Louis*, 122, p. 60.
- ³⁶ *Ibid.*, 127, p. 62.
- ³⁷ *Ibid.*, 434, p. 212.
- ³⁸ *Ibid.*, 733, p. 364.
- ³⁹ *Ibid.*, 735-736, p. 364.
- ⁴⁰ G. Duby, *L'Europe des cathédrales*, Genève, Skira, 1966, p. 202.

Bibliographie

Textes

Joinville. 1995. *Vie de saint Louis*. éd. bilingue de Jacques Monfrin. Paris : Classiques Garnier.

Rutebeuf. 2001. *Oeuvres complètes*. éd bilingue de Michel Zink. Paris : Le Livre de Poche.

Etudes

Dufournet, Jean. 1993. *Du Roman de Renart à Rutebeuf*. Orléans : Paradigme.

Freeman Regalado, Nancy. 1970. *Poetic patterns in Rutebeuf, a study in non courtly poetic modes of the XIIIth century*. New York : New Haven.

Léonard, Monique. 1996. *Le dit et sa technique littéraire des origines à 1340*. Paris : Champion.

Richard, Jean. 1996. *Histoire des croisades*. Paris : Fayard.

Zink, Michel. 1985. *La subjectivité littéraire*. Paris : PUF.

Profil

Laurence Harf-Lancner, professeur de Littérature française du Moyen Age à la Sorbonne nouvelle (Paris III), a publié plusieurs études sur le merveilleux dans l'imaginaire médiéval, dont *Les Fées au Moyen Age* (Paris, Champion, 1984) et *Le Monde des fées dans l'Occident médiéval* (Paris, Hachette, 2003), sur la réception de l'Antiquité au Moyen Age, les rapports entre texte et image, et diverses éditions et traductions de textes, dont *Le Roman d'Alexandre d'Alexandre* de Paris (Paris, Livre de Poche, 1994), *Le Roman de toute chevalerie* de Thomas de Kent (Paris, Champion Classiques, 2003, avec C. Gaullier-Bougassas), et *Cligès* de Chrétien de Troyes (Champion Classiques, 2006).